

Lettre aux parents des élèves du regroupement  
pédagogique intercommunal de Beuste-Lagos

Lagos, le 28 juin 2023

**Objet : Rentrée scolaire 2023-2024**

Madame, Monsieur,

Une année scolaire s'achève. Je souhaite bien sûr de bonnes vacances aux enfants et je souhaite de réussir à ceux d'entre eux qui quittent nos écoles.

Je remercie le personnel enseignant pour son action auprès des enfants et lui souhaite de bonnes vacances.

Je ne peux pas oublier le personnel : ATSEM, agents de garderie et cantine, secrétaires de mairie et agents techniques, ainsi que les personnes qui viennent au pied levé assurer quelques heures de garderie et nous enlèvent ainsi une épine du pied. Toujours prêts à donner du meilleur d'eux-mêmes, ces agents effectuent un travail parfois ingrat mais indispensable pour le déroulement des services.

En juillet 2022, je vous avais annoncé que le Conseil Syndical avait décidé de changer de fournisseur de repas. C'est l'entreprise 1001 Repas qui a été choisie. Au vu des commentaires tout au long de l'année, il semble que tout le monde apprécie ce changement.

Vous trouverez ci-dessous d'autres renseignements concernant le fonctionnement des garderies et transport scolaire. Vu l'inflation que nous connaissons, notre fournisseur de repas a décidé d'augmenter le prix du repas selon la formule prévue dans le contrat. Cette hausse est de 9.61%. Le Conseil Syndical a donc décidé d'augmenter le tarif cantine qui passera de 4€ à 4.40€. Par contre, les tarifs de garderie demeurent inchangés pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive.

J'attire encore une fois votre attention sur le règlement des factures cantine/garderie. Seules seront prises en compte les inscriptions des enfants dont les parents se seront acquittés des factures de l'année 2022/2023.

**Nouveauté également : la cantine de Lagos est dotée d'une adresse mail qu'il vous est demandé d'utiliser pour annuler ou commander un repas. La règle est toujours la même : la veille avant 11h pour un repas du lendemain.**

Tarifs de la cantine et de la garderie :

1. Les tarifs de la garderie restent les mêmes à savoir :
  - . Tarif mensualisé (de septembre 2023 à juin 2024) :
    - 1 enfant : 20 € par mois
    - 2 enfants : 35 € par mois
    - 3 enfants et plus : 40 € par mois
  - . Le tarif unique par demi-journée de garderie occasionnelle : 2 €
2. Transport scolaire : La Région a mis en œuvre sur l'ensemble de son territoire un règlement des transports et une nouvelle tarification harmonisée pour l'ensemble des départements (voir sur le site).

Elle prévoit une participation des familles qui pour l'année écoulée était de 30€ par enfant. Les municipalités de Beuste et de Lagos ont décidé de prendre en charge cette participation pour les élèves de leurs communes fréquentant le RPI. Pour les élèves habitant dans des communes extérieures il sera préférable que les parents conduisent leurs enfants dans la garderie de l'école fréquentée par le (ou leurs) enfant(s) afin d'éviter de payer dans ce cas de figure une très forte participation demandée par le Conseil Régional.

L'inscription de tous les enfants est désormais possible quel que soit leur âge et doit se faire par vos soins directement sur le site du Conseil Régional <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>. La date limite des inscriptions avec gratuité des frais de dossier a été fixée au 20 juillet 2023. Au-delà de cette date la Région appliquera une pénalité. Les élèves qui sont déjà en possession de leur carte doivent également se réinscrire.

Lors de l'inscription sur ce site et afin d'éviter tout malentendu, il convient d'indiquer que la prise en charge du bus s'effectue à l'école.

La perte de la carte nécessitera la fabrication d'un duplicata qui sera facturé. Pour toute question ou difficulté vous pouvez joindre le service transport du Conseil Régional : **0970 870 870**.

Les horaires de bus sont les suivants :

A l'école de Lagos : 8 h 30 le matin, 16 h 20 le soir

A l'école de Beuste : 8 h 35 le matin, 16 h 25 le soir

### 3. Modalités de règlement des factures de cantine/garderie

Le prélèvement automatique pour régler ces factures donne satisfaction aux familles qui l'utilisent. Ceux qui voudraient l'adopter à la rentrée devront cocher la case sur la fiche d'inscription afin de leur adresser le dossier d'adhésion par mail (règlement et autorisation de prélèvement). Par contre, ceux qui avaient déjà opté pour ce mode de règlement n'ont aucune démarche à faire sauf changement de numéro de compte, etc. Même si la reconduction est automatique n'oubliez pas de cocher la case sur la fiche d'inscription. Les autres moyens de paiement, à savoir versement en numéraire ou par chèque bancaire (cf règlement intérieur) restent toujours possibles. A partir de la rentrée de septembre, vous pourrez également payer par carte bancaire ou par virement sur le site PayFIP (<https://www.payfip.gouv.fr/>).

La fiche d'inscription complétée et un exemplaire du règlement intérieur signé sont à retourner au secrétariat du SIVU (mairie de LAGOS) **impérativement pour le vendredi 1<sup>er</sup> Août prochain** accompagnés de l'attestation d'assurance qui doit nous être fournie indépendamment de celle demandée par les enseignantes.

D'autre part, il sera éventuellement nécessaire de signaler au secrétariat de la mairie de LAGOS **avant le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 11h** les repas non prévus sur la fiche d'inscription ou les repas décommandés.

Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions au 06.75.08.63.65 ainsi que le secrétariat du SIVU de la mairie de LAGOS le mercredi de 14 h à 17 h et le vendredi de 16 h à 19 h ou par téléphone au 05 59 61 04 14.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et de bonnes vacances,  
Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,

A handwritten signature in brown ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "Mairie de BEUSTE LAGOS" around the perimeter and "Mairie DE BEUSTE 64800" in the center.

Jean-Luc TURON